

Liste de contrôle pour l'inscription d'un(e) enfant

Veillez présenter les documents suivants lors de l'inscription de votre enfant à l'école.

- Un document permettant de vérifier l'âge de votre enfant (son certificat de naissance, passeport, certificat de baptême),
- Le carnet de vaccinations de votre enfant (si disponible)
- Le dernier bulletin scolaire/relevé de notes de votre enfant (si disponible) et
- Deux (2) de ces justificatifs de domicile listés ci-après :
 - Contrat de bail (lease agreement), acte d'achat (deed) ou compte de prêt hypothécaire (mortgage statement) pour le logement ;
 - Une facture (de gaz ou d'électricité) portant le nom du(de la) résident(e) et l'adresse de son domicile émise par l'une des entreprises de services publics comme National Grid ou Con Edison — qui doit être datée de moins de 60 jours ;
 - Une facture pour les services du réseau câblé issue pour la résidence, qui doit indiquer le nom du parent et l'adresse du domicile et être datée de moins de 60 jours ;
 - Un document ou une lettre sur papier à en-tête d'une agence fédérale, une agence de l'État ou une agence locale, comme les services fiscaux (IRS), le Service de logement de la Ville (City Housing Authority), le Bureau fédéral pour la réinstallation des réfugiés, l'Administration des ressources humaines, l'Administration des services à l'enfance (ACS) ou d'un sous-traitant de l'ACS indiquant le nom et l'adresse du(de la) résident(e) — et daté de moins de 60 jours ;
 - Un avis d'imposition récent des taxes foncières pour le logement ;
 - Une facture d'eau pour le logement — qui doit être datée de moins de 90 jours ;
 - Une quittance de loyer indiquant l'adresse du logement — qui doit être datée de moins de 60 jours ;
 - Une pièce d'identité délivrée par l'État, la Ville ou d'autres autorités gouvernementales (y compris une carte IDNYC). Elle doit être en cours de validité et indiquer l'adresse du logement ;
 - Un formulaire d'impôt sur le revenu pour l'année civile écoulée ;
 - Un permis de conduire ou d'apprenti conducteur (learner's permit) en cours de validité, délivré par les autorités officielles de l'État de New York ;
 - Un document officiel de paie, émis par un employeur, notamment un talon de chèque de paie indiquant l'adresse personnelle, un formulaire pour le prélèvement des impôts ou un bulletin de salaire (une lettre à en-tête de l'employeur ne sera pas acceptée) — Il doit indiquer l'adresse du logement et être daté de moins de 60 jours ;
 - Des documents relatifs à une inscription sur les listes électorales indiquant le nom du parent et l'adresse du domicile ;
 - Des documents d'adhésion à un organisme/un groupe en cours de validité accordés en fonction du lieu de résidence (association de résidents d'un quartier par exemple), indiquant le nom du parent et l'adresse du domicile ;
 - Une pièce justificative des droits de garde de l'enfant, y compris les documents relatifs aux décisions judiciaires de droit de garde ou de tutelle délivrés dans les 60 jours précédents et indiquant le nom de l'élève et l'adresse de son domicile.

Informations pour les élèves en logement temporaire

Les élèves en logement temporaire (STH), comme prévu par la Loi McKinney-Vento, n'ont pas à présenter de documents (notamment ceux prouvant leur adresse, leur date de naissance, ou leur carnet de vaccination) pour s'inscrire. Les écoles doivent pré-inscrire l'élève provisoirement et ensuite collaborer avec la personne désignée par le DOE pour les services aux élèves en logement temporaire afin d'obtenir les documents adéquats.